FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

Comité Aquitaine

ASSOCIATION GASCOGNE AGENAIS SPORTIVE AUTOMOBILE

Club Automobile Marmandais

20ème Slalom Régional de MARMANDE

08 & 09 Avril 2017

FFSA COUPE DE FRANCE SLALOMS

REGLEMENT PARTICULIER

Marmande TERRE DE GARONNE

LOT-ET-GARONNE Le Département www.lotetgaronne.fr

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des courses de côte et slaloms.
Il est vivement recommandé de se référer à la Charte des Slaloms, disponible dans les Ligues.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE GASCOGNE AGENAIS (1006)
Organise les 08 et 09 avril 2017

Avec le concours de CLUB AUTOMOBILE MARMANDAIS,
Sous le patronage de la ville de MARMANDE
Un slalom dénommé : 20ème Slalom Régional Marmande

Cette épreuve compte pour :

- Coupe de France des Slaloms 2017
- Challenge du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine
- Challenge du Comité Limousin
- Challenge des commissaires
- Challenge de l'ASA Gascogne Agenais

Le présent règlement a été enregistré par l'A.S.A. Gascogne Agenais sous le numéro 1 en date du 1er décembre 2017.
Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine et Guyane sous le numéro 8 en date du 10 Janvier 2017,
et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 45 en date du 10 Janvier 2017.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs : M. COMBE Robert ..... Licence n° 11108-1006
Commissaires Sportifs : Me. NOBLE Monique .....Licence n° 120099-1016
Me. JECKER Renée.....Licence n° 11119-1004
Directeur de Course : M. DESMOULINS Roger .....Licence n° 4799-1110
Directeur de Course Adjoint : Me BOUCHON Françoise .....Licence n° 17644-1004
Commissaires Techniques : Responsable : M. BRUN Michel .....Licence n°52526-1006
Commissaires Techniques : M. BATARD Patrick.....Licence n° 146650-1013
M. MAIRE-HEGUY Jean-Marie .....Licence n°29577-1010
Commissaire Technique Stagiaire M. LOUIS Alexandre.....Licence n° 237076-1006
Chargés des relations avec les concurrents (CS) : M. PERRIER Jean-Pierre .....Licence n° 21244-1009
Me DERIAUD Hélène .....Licence n° 15713-1015
Chronométreurs (C au minimum) : Me. BOUGEOIS Monique .....Licence n° 132559-1004
M. DUCROCQ Frédérik .....Licence n° 19399-1004
Responsable Administratif : Me. DELMOND - DESMOULINS Colette.....Licence n° 48038-1110
Responsable des Commissaires : M. ZAIA Fabrice .....Licence n° 187750-1006
Responsable Parc : M. NOBLE Jean-Pierre.....Licence n° 12211-1016
Responsable Presse : M. Jean- Paul QUIOC
Médecin : Dr DOMEC Jean-Pierre

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 04 avril 2017 à minuit
Publication de la liste des engagés le 09 avril 2017
Vérifications administratives le Samedi 08 avril 2017de 14h30 à 19h00
Et le Dimanche 09 avril 2017de 07h30 à 08h30
Lieu Espace Expo – 6, avenue François Mitterrand à Marmande
Vérifications techniques le Samedi 08 avril 2017 de 14h45 à 19h00
Et le Dimanche 09 avril 2017de 07h30 à 08h45
Lieu Espace Expo – 6, avenue François Mitterrand à Marmande
Réunion du Collège des Commissaires Sportif Samedi 08 avril 2017à 18h00 (1ière Réunion)
Briefing des commissaires le : Dimanche 09 avril 2017à 8h00
Lieu : Espace Expo – 6, avenue François Mitterrand à Marmande
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais Dimanche 09 avril 2017à 08h55.
Essais non chronométrés Samedi 08 avril 2017de 15h00 à 19h00
et le Dimanche 09 avril 2017de 08h15 à 09h30 Les concurrents vérifiés le dimanche seront prioritaires.

Essais chronométrés le Dimanche 09 avril 2017de 10h00 à 12h00
Briefing des pilotes Dimanche 09 avril 2017après les essais LIBRES à 9h35
Lieu Espace Expo – 6, avenue François Mitterrand à Marmande
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le Dimanche 09 avril 2017 à 12h05
Course :

- 1ère manche : le Dimanche 09 avril 2017 de 14h00 à 14h50
- 2ème manche : le Dimanche 09 avril 2017 de 15h00 à 15h50
- 3ème manche : le Dimanche 09 avril 2017 de 16h00 à 17h00
- 4ème manche : le Dimanche 09 avril 2017 si l'horaire et le déroulement de la course le permettent.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.
Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.
Lieu 6, avenue François Mitterrand à Marmande
Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) :
Lieu Parking Espace Expo 6, avenue François Mitterrand à Marmande
Remise des prix le Dimanche 09 avril 2017 à 45 mn maximum après l'affichage, lieu Espace Expo – 6, avenue François Mitterrand à Marmande

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.
Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : NORAUTO
Adresse : La Bergerie – 47200 MARMANDE
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 8h45.

Pesage des voitures (facultatif) : lieu : Espace Expo – 6, avenue François Mitterrand à Marmande

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Néant

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

M. Serge LARQUEY – « le Fraîche » - 47180 Ste BAZEILLE.
Tél. : 05 53 94 41 75 – Port. : 06 83 93 82 52
Mail : clubautomobilemarmandais@laposte.net

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 04 avril 20176 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 170 €, réduits à 85 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.
Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Les concurrents membres de l'ASA GASCOGNE AGENAIS (hors licence loisir) avec frais de participation obligatoirement joints, bénéficieront d'une réduction de 10 € (soit 75 €).

Les concurrents membres du CLUB AUTOMOBILE MARMANDAIS (hors licence loisir) avec frais de participation obligatoirement joints, bénéficieront d'une réduction de 15 € (soit 70 €).

Tous les concurrents s'engageant avant le 28 mars 2017 (le cachet de la poste faisant foi) avec frais de participation obligatoirement joints bénéficieront d'une réduction de 5 €.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 dont 30 peuvent être réservées au Groupe Loisir.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau).
Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7.P Echappement

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) sera communiquée par additif
- Publicité optionnelle sera communiquée par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom Régional de Marmande a le parcours suivant (voir plan en annexe).
La course se déroulera en 3 manches plus 1 si l'horaire et le déroulement de la course le permettent.
Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.
Départ : 0m dans l'enceinte de l'Espace Expo – 6, avenue François Mitterrand à Marmande.
Arrivée : 900m dans l'enceinte de l'Espace Expo – 6, avenue François Mitterrand à Marmande.
Longueur du parcours : 900 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés l'enceinte de l'Espace Expo – 6, avenue François Mitterrand à Marmande tous groupes confondus.
Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14h00, le Samedi 08 avril 2017
Les remorques devront être garées dans l'enceinte de l'Espace Expo – 6, avenue François Mitterrand à Marmande

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Tableau d'affichage officiel Lieu Espace Expo – 6, avenue François Mitterrand à Marmande
- Pendant les essais et la course au parc départ 50 mètres avant le Départ
- Pendant les vérifications au parc des vérifications 50 mètres avant le Départ
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée 50 mètres avant le Départ

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, des permanences seront organisées.
Lieu Espace Expo – 6, avenue François Mitterrand à Marmande. Le Samedi 08 avril 2017 de 13h00 à 19h00 et le Dimanche 09 avril 2017 toute la journée
Téléphone permanence n° 06 09 86 77 12 et le n° 06 83 93 82 52

Centre de secours le plus proche : Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) de Marmande. Téléphone n° 05 53 89 38 10
Hôpital de proximité : CHIC MARMANDE-TONNEINS Lieu MARMANDE. Téléphone n° 05.53.20.30.40

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entre dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 1 secondes
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 3 secondes
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés à 15 mn après la dernière manche, lieu Espace Expo – 6, avenue François Mitterrand à Marmande et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2P. PRIX

La répartition des prix, **Groupe LOISIR compris**, se fera de la façon suivante :

• Classements SCRATCH	1er - 100 € + 1 lot	2ème - 75 € + 1 lot	3ème - 50 € + 1 lot
• Classement SCRATCH FEMININ	1er - 40 €	Si 3 partants	
• Vainqueur du GROUPE	1er - 50 € + 1 lot	2ème - 1 lot	3ème - 1 lot
• Vainqueur du CLASSE	1er - 1 lot		

.

10.3P. COUPES

Il sera attribué une coupe, **Groupe LOISIR compris**, de la façon suivante :

- Aux 3 premiers du Classement SCRATCH et du Classement SCRATCH FEMININ.
- Aux 3 premiers de chaque GROUPE
- Au vainqueur de chaque CLASSE

Les prix, les coupes et les lots sont non cumulables et non redistribuables
Tous les participants et tous les Commissaires seront récompensés
1 coupe sera remise à un Commissaire tirée au sort.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.

Plan de situation

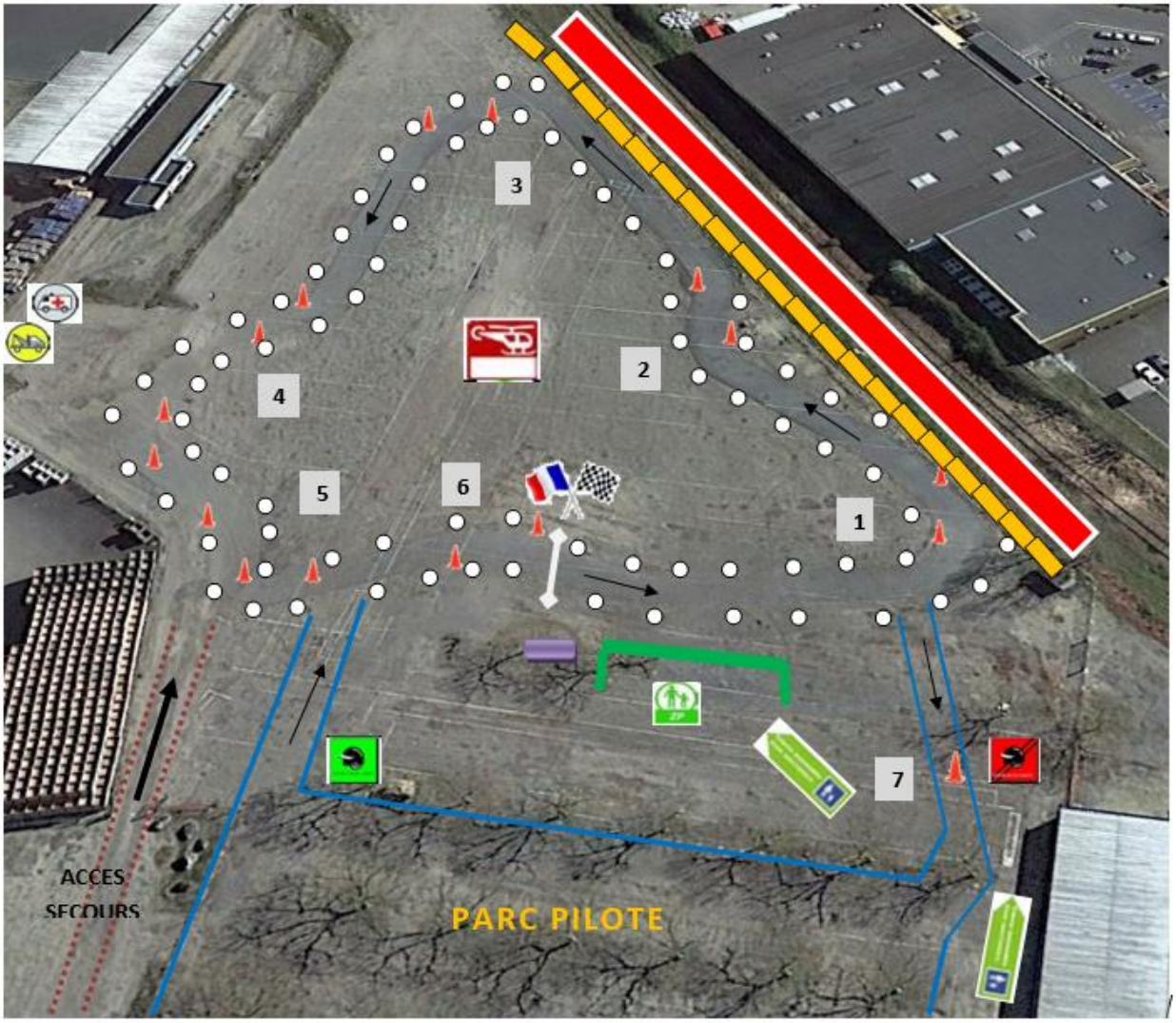

Echelle : 1cm pour 10m soit 1/1000ème

	Podium P C	1	Poste Commissaire

Chaque poste est muni, balai, extincteurs, drapeaux et produit absorbant

	Pneus délimitant le circuit		Zone hélicoptère
	Quilles		Accès public
	Botte de pailles protégeant la voie ferrée		Position dépanneuse
	Zone accès interdite		Position ambulance
	Panneau d'accès zone casque		Départ - Arrivée
	Panneau d'accès zone casque interdit		Public autorisé
	Accès secours		Sens de la course

Plan Général avec légende

LEGENDE

Postes commissaire	❶ ❷	Quilles	●
Bottes de pailles		Zone Public	
Zone interdit public		Médecin	
Ambulance		Dépanneuse	
Sens de la course		Véhicules entrants et sortants	

PLAN DE SECURITE

- Le public sera maintenu à 15 m du circuit, protégé par des barrières métalliques.

- Le circuit sera muni de :

  - 7 postes de Commissaires de Route, répartis sur l'ensemble du circuit. Chaque Commissaire sera équipé, selon la réglementation FFSA de :
    - Drapeaux & matériel nécessaire
    - Extincteur
    - Liaison radio

  - 1 ambulance :
    - Avec le personnel qualifié

  - 1 véhicule de remorquage :
    - Pour le dégagement éventuel du circuit

  - 1 médecin : Dr Jean-Pierre DOMEC

  - Coordonnées Drop Zone : 44°30'32.05°N 0°8'48.13° E

Les Pompiers de Marmande ont été informés par courrier qu'ils seront contactés par téléphone, si cela est nécessaire.